

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2022

FOURRIERE AUTOMOBILE



1 RUE D'AMSTERDAM – PARC AQUATECHNIQUE – 34200 SETE

Représenté par

Jean-Marc THOMEN 06 09 54 79 53

En groupement d'entreprise avec



Sommaire

Présentation de l'entreprise

Implantation	04
Effectif	05
Moyens techniques	08
Compétence territoriale	10
Grille tarifaire de la DSP selon le contrat du 01/07/2018 au 30/06/2023	11
Tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles 2020 : Arrêté du 03 02 2020	12

Analyse quantitative et financière de la période du 01 01 au 31 12 2022

Analyse des volumes par communes : 1842 ENLEVEMENTS	13
Analyse des volumes par communes : 1306 RESTITUTIONS CLIENTS	14
Analyse des volumes par mois par communes des enlèvements faisant l'objet d'une facturation a S.A.M. : 537 véhicules	15
Analyse du stock au 31 12 2022 par communes	17
Analyse des coûts de fonctionnement et des recettes pour l'année 2022	19

Sommaire : Suite et Fin

Analyse de la QUALITE DE SERVICE

- | | |
|---|----|
| ▪ Organisation territoriale et pratique | 21 |
| ▪ SI FOURRIERES – Retour d'expérience | 22 |
| ▪ Eléments permettant d'apprécier la qualité du service rendu | 24 |

Annexes

- | | |
|--|----|
| ▪ Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel retenus pour la détermination des PRODUITS au 31 12 2022 | 29 |
| ▪ Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel retenus pour la détermination des DEPENSES au 31 12 2022 | 32 |

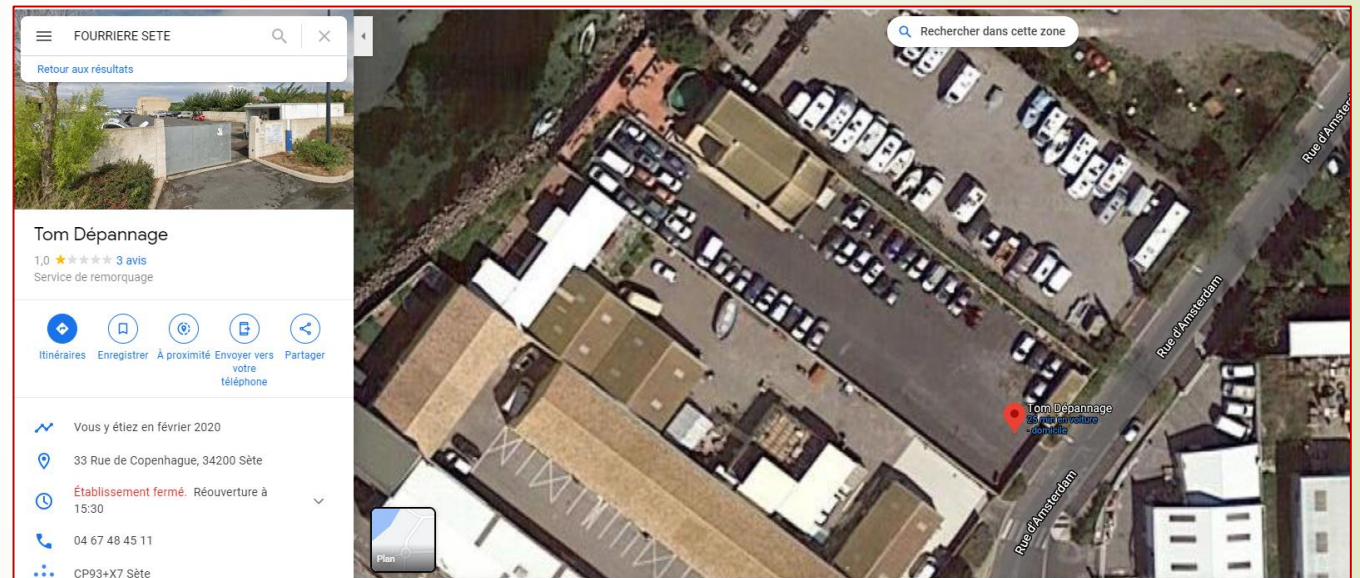
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

► Implantation

1 Rue d'Amsterdam – Parc
Aqua technique 34200 SETE

La délégation de fourrière automobile se situe à **2 km du commissariat de SETE** et 1,8 km de la gare.

La ligne de Bus n° 12 dessert la ZI des eaux blanches depuis la gare. Cependant, la traversée de la D2 reste dangereuse pour les piétons.



➤ **Effectif**

L'effectif 2022 est supérieur à celui de 2021,

- Pour la partie **OPERATIONNELLE** : Le groupement d'entreprises a eu à disposition une équipe de 6 Dépanneurs-Remorqueurs de **SARL TJM-ACTION DEPANNAGE**.
- Pour la partie **ADMINISTRATIVE** : Madame Christel GARRIDO, secrétaire, en CDI, à temps complet.
- Pour la partie **ENCADREMENT** : M. THOMEN, gérant des 2 Sociétés, assure au quotidien les besoins des 2 entreprises en temps et en main d'œuvre.

Son fils, TOM THOMEN est désormais en renfort en qualité de Chef d'équipe.

► Le personnel OPERATIONNEL

Nom – Prénom	Fonction	Missions
DAHACHE Alexis	Dépanneur Remorqueur	<ul style="list-style-type: none">- Enlèvement des véhicules selon la demande du Dispatcheur- Restitution sur place après autorisation des autorités compétentes,- Encaissement des frais en fonction du type d'intervention
GRASSO Salvatore		
GROSCLAUDE Damien		
LOPEZ Jean-Luc		
RICCI Michel		
SEGURA Éric		

► Le personnel ADMINISTRATIF

Nom – Prénom	Fonction	Missions
GARRIDO Christel	Secrétaire	Assure la totalité de la gestion et l'exploitation du service : <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des données, - Accueil physique et téléphonique du public, - Restitution des véhicules après paiement par le contrevenant des frais de fourrière et obtention d'une main levée, - Réalisation et fourniture des listes des véhicules en parc à l'autorité compétente, - Tenue des différents tableaux de bord - Gestion administrative des véhicules mis en destruction

► L'ENCADREMENT

Nom – Prénom	Fonction	Missions
THOMEN Jean-Marc	Gérant	Pilotage de l'activité dans sa totalité : <ul style="list-style-type: none"> - Interlocuteur Principal - Réception des appels H24 - Dispatch des interventions H24 - Organisation des déplaquages - Organisation des destructions - Restitution des véhicules
THOMEN Tom	Chef d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> - Renfort à la réception des appels H24 - Renfort au dispatch des interventions H24 - Renfort à la restitution des véhicules

► **Moyens Techniques :**



IVECO PLATEAU 12 T
DL - 414 - AY



RENAULT MIDLUM
DK-768-BQ



DODGE
DL-466-ZS



IVECO 7.5 T
CH-288-QJ



TOYOTA 4*4
271 BHB 34



IVECO DOUBLE CABINE
DT-864-ZT

➔ **Moyens Techniques : suite**



**IVECO 7 T
EV-542-ST**



**IVECO 7 T
FP-145-GC**



**RENAULT D
FB-908-YG**

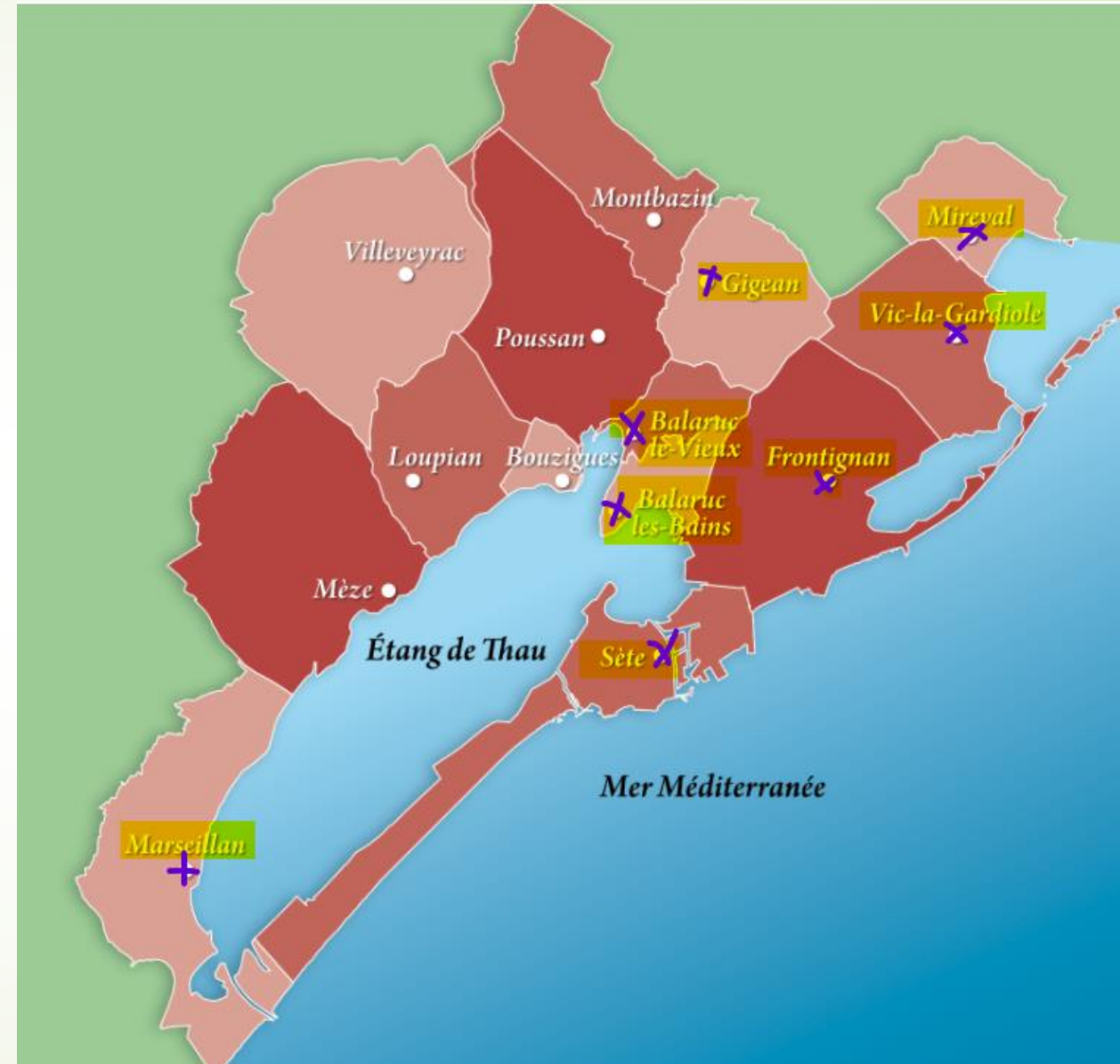


**VOLVO GRUE
CL-493-QD**

► Compétence territoriale :

Bien que SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE (S.A.M.) regroupe 14 communes, la délégation de fourrière automobile TOM DEPANNAGE a compétence sur 8 communes seulement, à savoir celles dites « **au SUD** » du **Bassin de Thau**, repérées sur la présente carte en jaune + croix violettes

Les délais d'intervention peuvent varier en fonction de la commune ou de l'objet de la demande, notamment les véhicules dits « Epaves » – Cf. Contrat Concession de Service Public « *Service de la fourrière automobile sur le territoire* » - Article 7.2



➤ **Grille tarifaire de la DSP selon le contrat en cours de validité, à savoir du 01/07/2018 au 30/06/2023 : Rémunération par la SAM**

Véhicules dont le propriétaire ne donne pas suite à la notification de la mise en fourrière ou pour l'enlèvement d'épaves	Prix Unitaire H.T. en €
Véhicules terrestres à moteur 2 roues	50,00
Véhicules légers (VL, moto, remorques)	180,00
Véhicules Utilitaires de moins 3,5 T, caravanes, camping-car	280,00

Véhicules Déplacés	Prix Unitaire H.T. en €
Véhicules légers (VL, moto, remorques)	110,00
Véhicules Utilitaires de moins 3,5 T, caravanes, camping-car	200,00

Déplacage des Véhicules	Prix Unitaire H.T. en €
Frais expertise des véhicules pour déplacage	30,00

➤ **NB : Les véhicules HORS NORME (bateau, remorque frigorifique, mobil'hom, PL >3,5) feront l'objet d'un devis soumis à SAM**

- **Tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles 2022 : Arrêté du 03 août 2020 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles**

FRAIS D'IMMOBILISATION MATERIELLE T.T.C. depuis le 04/08/2020		Prix Unitaire TTC en €
FRAIS D'IMMOBILISATION MATERIELLE T.T.C. depuis le 04/08/2020		Prix Unitaire TTC en €
Véhicules poids lourds		7,60
Voitures particulières		7,60
Autres véhicules immatriculés		7,60
FRAIS DE MISE EN FOURRIERE TTC		
Véhicules poids lourds (PTAC >3,5t)	Opérations d'enlèvement	122,00
	Opérations préalables	22,90
Voitures particulières	Opérations d'enlèvement	121,27
	Opérations préalables	15,20
Autres véhicules	Opérations d'enlèvement	45,70
	Opérations préalables	7,60
FRAIS D'EXPERTISE		Prix Unitaire TTC en €
Véhicules poids lourds		91,50
Voitures particulières		61,00
Autres véhicules immatriculés		30,50

ANALYSE QUANTITATIVE ET FINANCIERE E LA PERIODE DU 01 01 AU 31 12 2022

ANALYSE DES VOLUMES PAR COMMUNES : **1842 Enlèvements**

1842 ENTREES	2 ROUES	Véhicules - Utilitaires	Autres	Total Entrées
Balaruc-les-bains	6	27	0	33
Balaruc-le-vieux	2	13	0	15
Frontignan	13	225	5	243
Gigean	0	61	0	61
Marseillan	3	126	4	133
Mireval	1	4	0	5
Sète	107	1184	21	1312
Vic-la Gardiole	2	34	4	40
TOTAUX	134	1674	34	1842

► ANALYSE DES VOLUMES PAR COMMUNES : **1306 RESTITUTIONS CLIENTS DIVERS**

1306 RESTITUTIONS CLIENTS	2 ROUES	Véhicules - Utilitaires	Autres	Total Entrées
Balaruc-les-bains	0	18	1	19
Balaruc-le-vieux	1	7	0	8
Frontignan	4	155	2	161
Gigean	0	42	0	42
Marseillan	0	103	2	105
Mireval	0	1	0	1
Sète	36	917	2	955
Vic-la Gardiole	0	14	1	15
TOTAUX	41	1257	8	1306

► **ANALYSE DES VOLUMES PAR MOIS PAR COMMUNES DES ENLEVEMENTS FAISANT L'OBJET D'UNE FACTURATION A 536 VEHICULES EN 2022 EPAVES**



EPAVES 2022	Balaruc-les-Bains	Balaruc-le-Vieux	Frontignan	Gigean	Marseillan	Mireval	Sète	Vic-la Gardiole	TOTAL
JANVIER	3	1	2	2	3	2	31	0	44
FEVRIER	1	2	9	0	0	0	16	2	30
MARS	2	1	12	1	0	0	45	2	63
AVRIL	0	0	4	2	4	1	22	1	34
MAI	0	0	7	1	6	1	13	0	28
JUIN	0	1	14	3	5	0	60	1	84
JUILLET	2	0	8	0	2	0	26	3	41
AOUT	0	1	3	1	2	0	24	1	32
SEPTEMBRE	2	2	3	3	2	0	43	3	58
OCTOBRE	0	0	3	1	3	0	33	5	45
NOVEMBRE	2	0	8	3	3	2	20	1	39
DECEMBRE	4	1	2	1	1	0	29	1	39
Totaux	16	9	75	18	31	6	362	20	537

► **ANALYSE DES VOLUMES PAR MOIS DES ENLEVEMENTS FAISANT L'OBJET D'UNE FACTURATION A SAM : 17 VEHICULES EN 2022**
DEPLACEMENTS OCCASIONNELS

DEPLACEMENT OCCASIONNEL	TOTAL
JANVIER	0
FÉVRIER	1
MARS	0
AVRIL	3
MAI	1
JUIN	3
JUILLET	2
AOÛT	3
SEPTEMBRE	2
OCTOBRE	0
NOVEMBRE	1
DÉCEMBRE	1
TOTAL	17

➤ ANALYSE DU STOCK AU 31 12 2022 PAR COMMUNES : 66 VEHICULES

STOCK AU 31 12 2022	2 ROUES	Véhicules - Utilitaires	Autres	Total
Balaruc-les-bains	0	1	0	1
Balaruc-le-vieux	0	0	0	0
Frontignan	2	10	0	12
Gigean	0	0	0	0
Marseillan	0	1	0	1
Mireval	0	1	0	1
Sète	13	34	1	48
Vic-la Gardiole	0	3	0	3
TOTAUX	15	50	1	66

On constate :

- Le nombre de mise en fourrière a augmenté de 5 % en 2022, correspondant à 87 enlèvements supplémentaires.

En effet, le délégataire a souhaité laisser la ville « propre » en vue de la fin de contrat en juin 2023. Aussi, a-t-il sollicité les autorités a débarrasser le maximum d'épaves.

Pour précision, à l'heure de la rédaction dudit rapport, le délégataire s'est représenté et assurera le service dans les mêmes conditions jusqu'au 30 06 2024

- Le nombre de véhicules déplacés occasionnellement est sensiblement identique à 2021.
- Enfin, le stock de véhicules en parc au 31 12 2022 a légèrement augmenté, puisque des enlèvements d'épaves ont été effectuées en fin d'année 2022.

➤ **ANALYSE DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT ET DES RECETTES POUR L'ANNEE 2022**

19

DETAIL DES DEPENSES ET RECETTES 2022			
DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT TECHNIQUE		Enlèvements + gardiennage véhicules RESTITUÉS aux CLIENTS DIVERS	157 816,41
Sous-traitance : 1841 vl * 82€ HT	150 962,00	eEnlèvement + gardiennages EPAVES + Frais d'expertise / Frais réglés par S.A.M.	106 095,00
Frais d'expertise : 156 vl * 23,33 € HT + 316 VL * 23,18 € HT	10 964,36	Vente d'épaves 36753,66	36 753,66
Frais transport épaves vers Centre VHU agréé	9 666,00	Variation de stock	1 668,28
Frais Dépollution épaves par Centre VHU Agréé	5 370,00	Produit divers gestion courante	12,83
Frais élimination déchets spéciaux	1 168,14		
Etudes et prestations	25,00		
Frais contrôles techniques	734,39		
FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF			
Location des parcs (1+2)	25 043,52		
Redevances crédit-bail mobilier	750,00		
Chariot frontal thermique	5 441,76		
Entretien chariot frontal thermique	3 531,54		
Entretien et réparation	1 759,00		
Maintenance informatique	300,50		
Location photocopieur	692,87		
Logiciel gestion TOWSOFT	1 347,00		
Frais bancaires	1 194,24		
Frais bancaires commission CB	708,39		
Frais STRIPE	5,91		
Assurance	7 021,70		
assurance matériel transport	14,62		
Frais de téléphone + fibre + sfr	2 290,77		
Fournitures administratives	350,05		
Achats de petit équipement	1 387,50		
Fourniture ELECTRICITE	3 050,56		
Fourniture EAU	1 481,57		
Honoraires	3 600,00		
FRAIS DE PERSONNELS + CHARGES			
Rémunération du personnel	22 525,80		
Cotisations URSSAF	113,80		
Salaire administrateur GERANCE	48 000,00		
Congés payé	248,14		
Cotisations retraite salarié	129,65		
Cotisation Pôle emploi	946,17		
Mutuelle	1 388,30		
Médecine du travail et pharmacie	94,00		
Taxe d'apprentissage	137,55		
Formation continue	236,52		
CFE	1 009,00		
Frais d'actes et contentieux	45,23		
Dot. Amortissement s/ immo. Corporelle	2 946,41		
Charges diverses gestion courante	0,92	PERTE	14 332,70
TOTAL GENERAL	316 682,88	TOTAL GENERAL	316 678,88

On constate :➤ **Une diminution des recettes :**

- En 2022, la **vente de ferraille a chuté**, passant de 120 € tonnes à 70 € tonnes, TOM DEPANNAGE a maintenu la dépollution des Véhicules Hors d'Usage, alors que leur valorisation a chuté,

En effet, l'entrée en vigueur de la loi AGECE en 2024 renforce les exigences des CENTRE VHU, auxquels TOM DEPANNAGE remet les épaves.

➤ **Une augmentation des dépenses :**

- TOM DEPANNAGE a dû faire face à la **réparation du matériel chariot élévateur**, indispensable à l'activité de fourrière.
- On constate une **augmentation des frais liés à l'énergie** tel d'électricité à hauteur de 25% et liés aux ressources naturelle, telle l'eau qui enregistre une hausse de 13 %,

Les frais bancaires ont également augmenté de près de 27 %.

ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

21

ORGANISATION TERRITORIALE ET PRATIQUE

Lieu de Restitution :
EXCLUSIVEMENT
1 RUE D'AMSTERDAM – PARC AQUATECHNIQUE –
34200 SETE

Heure d'ouverture du bureau :

Du lundi au vendredi
de 09h à 12h30
&
de 15h30 à 18h30

Samedi matin de 09h à 12h

ORGANISATION

Affichage et signalétique :

Panneau avec heure et jours d'ouverture sur le mur de
clôture de la fourrière.

Flèches directionnelles dès l'entrée du parc Aquatechnique

Si Fourrière :
PAS RATTACHE EN
2022 *

SI FOURRIERES

Adresse URL de l'application <https://fourrieres.interieur.gouv.fr/>

Rappel du dispositif :

C'est un outil de digitalisation des procédures, qui devra permettre une meilleure organisation entre les différents acteurs, en simplifiant les procédures et permettra également de maîtriser les coûts d'indemnisation des véhicules abandonnés.

Il est entré en vigueur au 01^{er} avril 2021 et est obligatoire pour le traitement des procédures pour lesquelles l'Etat est autorité de fourrière.

Pour les fourrières relevant de l'autorité d'une collectivité territoriale, l'adhésion au SI Fourrières est facultative.

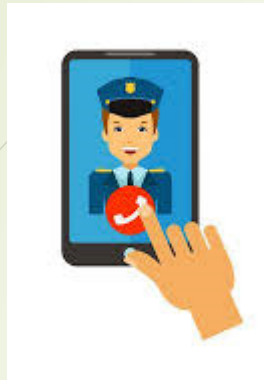
La mise en place de ce dispositif met en évidence de nombreux dysfonctionnements et réglages à venir.

Aussi, SARL TOM DEPANNAGE, avec l'accord de S.A.M., se rattachera à ce dispositif dès que sa fiabilité sera éprouvée.

Rattachement de SARL TJM au SI Fourrière :

En janvier 2022, SARL TJM a demandé le rattachement de sa structure au SI Fourrière afin de « tester l'outil », Les premiers constats suivants ont pu être réalisés :

- Les véhicules inscrits sont pris en charge par l'OPJ selon ses disponibilités, Ainsi la procédure dure parfois plusieurs semaines,
- Certains véhicules ne sont jamais pris en charge, et restent « A notifier »,
- Les informations ne sont pas toujours bien connues des services de l'ordre, et l'administratif est lourd et compliqué,

Procédure de Restitution en dehors des heures d'ouverture :

Les autorités compétentes appellent sur le numéro de téléphone de l'astreinte. Ce dernier procède à la restitution du véhicule, de 08h à 20h du lundi au dimanche, jours fériés inclus.

Il est cependant souhaitable que ces restitutions fassent l'objet de véhicules mis en parc dans les 24 dernières heures.

Utilisation des 2 autres parcs agréés :

Le site n° 2, Zone industrielle des eaux blanches à SETE, est le parc tampon dans le cas de manifestation spéciale.

Le site n° 3, Rue de BRUXELLES à SETE, accueille les véhicules en parc depuis plus de 45 jours et qui doivent faire l'objet de dé placage.

► ELEMENTS PERMETTANT D'APPRECIER LA QUALITE DU SERVICE RENDU

Restitution des véhicules

1 - Se munir de la Main levée délivrée par l'autorité compétente

Récupérer son véhicule à la **fourrière**



2 - Se munir du moyen de règlement suivant :

CARTE BANCAIRE ou ESPECES,

pour régler les frais de mise en fourrière et de gardiennage.

4 - Pour les restitutions **en dehors des heures d'ouverture du bureau** et conformément à l'article 7.3 du contrat de Concession de Service Public, l'usager appelle sur le téléphone d'astreinte, et Monsieur Jean-Marc THOMEN se déplace pour opérer la restitution. Il est ici précisé que des rendez-vous sont parfois convenus.

3 - Se présenter spontanément durant les heures d'ouverture du bureau au service de fourrière 1 RUE D'AMSTERDAM à SETE

Sauf cas d'espèce, les restitutions en dehors des horaires de bureau concernent les véhicules mis en fourrière dans les dernières 24 heures

Délai d'intervention suite à réquisition Article 7,2 du contrat de Concession de Service
Public de de fourrière automobile prenant effet le 1^{er} juillet 2018 (Extrait)

- **Une demi-heure maximum** après appel téléphonique émanant d'un officier de Police judiciaire territorialement compétent à l'enlèvement des véhicules désignés dans le cadre des règles édictées par le Code de la Route,
- **Une demi-heure maximum** après appel téléphonique émanant d'un officier de Police judiciaire territorialement compétent au déplacement occasionnel des véhicules qui seront désignés,
- S'agissant de la commune de MARSEILLAN, **le délai est quant à lui de 40 minutes maximum**,

Les réquisitions ou ordre d'enlèvements réputés valables sont ceux qui ne font pas l'objet d'une annulation dans les dix (10) minutes qui suivent leur transmission.

- **24 heures** après la demande du Maire ou de la SAM, à l'enlèvement et au gardiennage des épaves stationnées sur le domaine public ou privé, Le même délai d'intervention sera appliqué pour les véhicules laissés sans droit dans les lieux privés où ne s'applique pas le Code de la Route et dont l'enlèvement est sollicité par le maître des lieux, conformément à l'article R.325-47 du Code de la Route.

Documents administratifs



DÉCLARATION DE CESSION D'UN VÉHICULE
(A REMPLIR PAR L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE)
Articles R. 322-4 et R. 322-9 du code de la route



Les listes des véhicules déplacés sont transmises au fil de l'eau à S.A.M.

Le secrétariat de la fourrière envoie également par email les CERFA DE DESTRUCTION des véhicules dès leurs réceptions du DEMOLISSEUR AUBORD RECYCLAGE.

Modalités et facilités de règlement

Cartes
Bancaires



Espèces

Affichage Conforme à l'intérieur et l'extérieur de la Fourrière



Moyens de communication

Accueil Physique :
Permanence tous les
jours, matin et après-
midi du lundi au
vendredi
Et Samedi matin

Accueil Téléphonique :
ligne fixe à la disposition
du public et ligne
portable à la disposition
des autorités compétentes

Communication

Adresse Email : A la
disposition de S.A.M,
des Experts automobiles
et des Autorités
compétentes

Vidéo surveillance



Mise en place en 2014 pour dissuader toute forme de violence sur le site.
Surveillance H24.

La remontée d'images se fait sur plusieurs sorties,
à savoir sur le site des Eaux Blanches et l'I-PHONE de M. THOMEN.
Un affichage a été placé à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement.



Affichage et caméra extérieure



Caméra intérieure et Ecran de contrôle sur l'extérieur

ANNEXES

PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL RETENUS POUR LA DETERMINATION DES PRODUITS AU 31 12 2022

29

DESIGNATION	Prix HT Unitaires	Quantités	Montant HT en Euro
Enlèvement moto	38,08	41	1 561,28
Enlèvement VL - Tarifs Arrêté du 03 08 2020	101,06	1254	126 729,24
Enlèvement PTAC SUP 3T5 INF 7T5	122,00	1	122,00
Enlèvement PTAC SUP 7T5 INF 19T	213,40	1	213,40
Enlèvement PTAC SUP 19T INF 44T	274,40	1	274,40
Enlèvement voiture particulière tarif spécial	66,67	2	133,34
Enlèvement voiture particulière tarif spécial	100,00	3	300,00
Transport Allée/Retour	83,34	11	916,74
Transport et présentation contrôle technique	250,00	1	250,00
Opération préalable	12,67	14	177,38
Gardiennage moto	2,50	302	755,00
Gardiennage PL	7,67	32	245,44
Gardiennage VL - Tarifs Arrêté du 03 08 2020	5,35	4737	25 342,95
Contrôle technique à charge client	66,67	11	733,37
Expertise voitures particulières à charge client	61,00	1	61,00
Ecart non justifié			0,87
Enlèvement + gardiennage véhicules RESTITUES aux CLIENTS DIVERS			157 816,41

► ANNEXES

30

- PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL RETENUS POUR LA DETERMINATION DES PRODUITS AU 31 12 2022 => suite

Désignation	Prix HT Unitaires	Quantités	Montant HT en Euro
Enlèvement épaves	180,00	413	74 340,00
Enlèvement épaves 2 roues	50,00	99	4 950,00
Enlèvement épaves Utilitaires moins 3,5t, caravanes	280,00	27	7 560,00
Enlèvement caravanes, tarif accepté sur devis	800,00	1	800,00
Déplacement occasionnel	110,00	19,5	2 145,00
Déplacement occasionnel – erreur de tarif	100,00	1	100,00
Frais d'expertise	30,00	540	16 200,00
Détail des Prestations à charge de S.A.M.			106 095,00

► ANNEXES

32

- PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL RETENUS POUR LA DETERMINATION DES DEPENSES AU 31 12 2022

Désignation	Montant mensuel	Montant Annuel
Frais généraux		
Location Parc 1	1 086,96	13 043,52
Location Parc 2	1 000,00	12 000,00
Frais de Personnel		
Salaires Bruts C. GARRIDO	1 877,15	22 525,80
Salaires admin. Gérance	4 000,00	48 000,00
Sous-Traitance SARL TJM 1841 Véhicules X 82,00 € (soit 100% des enlèvements)		150 962,00
Transport véhicules EPAVE 537 Epaves X 18 €		9 666,00
Dépollution véhicules EPAVES 537 x 10 €		5 370,00